

**Document relatif au Décret du 6/02/2014 relatif à  
la voirie :**

**Justification de la demande eu égard aux  
compétences dévolues à la commune en matière  
de propreté, de salubrité, de sureté, de  
tranquillité, de convivialité et de commodité du  
passage dans les espaces publics**

Pour rappel, le projet présenté par l'Administration Communale de Rixensart, objet de la présente demande de permis d'urbanisme, consiste à aménager un parc inondable sur une partie du site des Anciennes Papeteries de Genval (ancien atelier dit aussi « site de la Corée »).

Le futur parc urbain sera ouvert au public. Ce dernier aura accès aux cheminements aménagés à l'intérieur du périmètre et à un petit ponton en bois en guise d'observatoire.

Les cheminements ont une largeur variable en fonction de leur localisation (entre 1,5 et 2,5 m). Leur revêtement est composé de concassé de porphyre stabilisé de teinte grise.

Les cheminements ont pour but de mener le promeneur aux différents points d'intérêt du parc (points de vue, bords de Lasne, bruyères, aulnaies,...) et à la découverte du patrimoine biologique et paysager remarquable de la vallée de la Lasne.

## **1 PROPLETE ET SALUBRITE**

---

Les cheminements repris au domaine public seront entretenus par les services de la Ville qui procéderont aux travaux de nettoyage en surface.

Les surfaces plantées reprendront uniquement des espèces ligneuses de type aulnaies/bruyères nécessitant un faible entretien.

Le revêtement des chemins en concassé de porphyre a été choisi pour sa meilleure résistance à l'érosion et aux précipitations par rapport à d'autres matériaux percolants (comme la dolomie par exemple).

Quelques zones herbeuses aux abords immédiats des cheminements pourraient, à l'occasion, faire l'objet d'une fauche.

Il n'est pas prévu que le public accède aux zones naturelles en dehors des cheminements et du ponton.

Le placement de petit mobilier urbain, tel que des poubelles, est prévu.

## **2 SECURITE ET MOBILITE DOUCE**

---

Les cheminements présentent des pentes très faibles permettant un accès pour tous les usagers, à l'exception des engins motorisés (trottinettes, mobylettes,...).

Un éclairage adapté aux usagers et aux zones naturelles contigües est prévu de manière à sécuriser le public sans trop générer de nuisances pour la faune du parc.

## **3 TRANQUILITE**

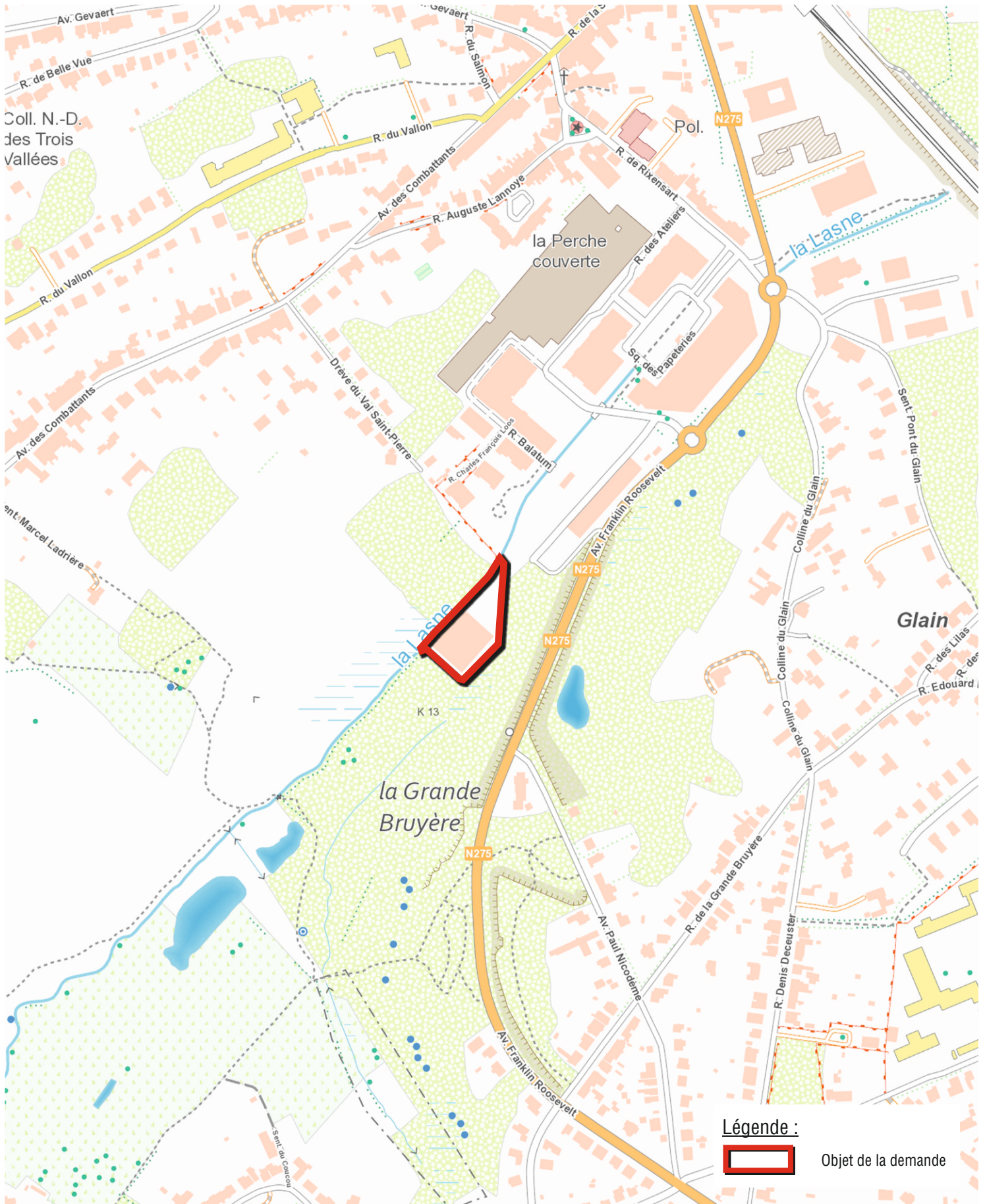
---

Suite aux travaux, les nouveaux aménagements ne produiront que peu d'impact sur le voisinage aux alentours, le site étant déjà utilisé par des promeneurs.

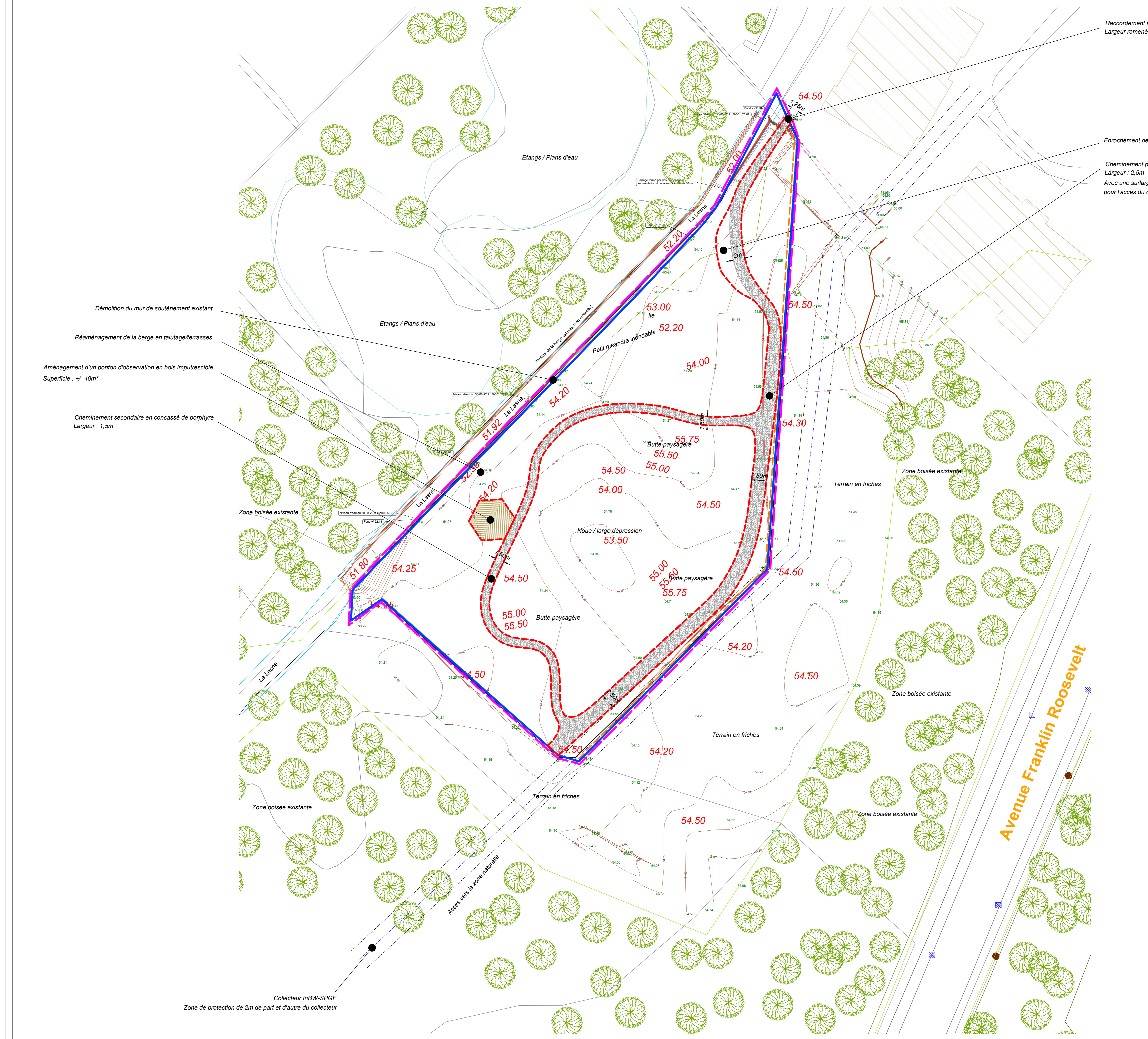
Le nouveau projet présente un bénéfice pour les habitants, ainsi que les autres usagers, par l'aménagement d'espaces paysagers de qualité, favorisant les rencontres dans le quartier et la découverte de la nature (vallée de la Lasne).

Projet d'aménagement d'un parc inondable sur le site de la Corée à Genval.

Annexe 13 : carte de localisation sur fond IGN

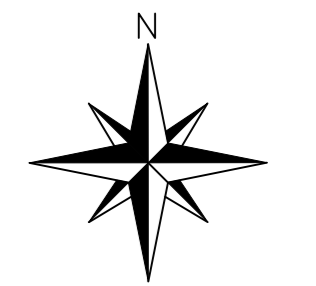


PLAN DE DELIMITATION : (Echelle : 1 / 250)



Demolition du mur de soutènement existant  
 Réaménagement de la berge en talutage/terrasses  
 Aménagement d'un ponton d'observation en bois imputrescible  
 Superficie : +/- 40m<sup>2</sup>  
 Cheminement secondaire en concassé de porphyre  
 Largeur : 1,5m

Raccordement avec le cheminement existant  
 Largeur ramenée à 1,25m  
 Enrochement de la berge à l'aide de blocs de pierre bruts  
 Cheminement principal en concassé de porphyre  
 Largeur : 2,5m  
 Avec une sur largeur de 1m en empiétement-terre  
 pour l'accès du charroi vers la zone naturelle (servitude)



LEGENDE:

- Limite objet de la demande
- Limites parcelaires
- Clôture type Bekaert (h : 2m)
- Zones boisées existantes composées d'essences forestières indigènes
- Limite des espaces publics

PROVINCE DE BRABANT WALLON  
 Commune de Rixensart

OBJET  
 Création d'un parc inondable sur le site de la Corée à Genval :  
 demande de permis d'urbanisme

Demandeur  
 Administration communale de Rixensart  
 Avenue de Mérode, 75  
 1330 RIXENSART

Patricia LEBON La Bourgmestre      Pierre VENDY Le Directeur général

INDICE	DATE	DESIGNATION

DOSSIER N°	23-63460	STADE DE L'ETUDE	Demande de permis d'urbanisme	DATE	Janvier 2024
OBJET DU PLAN	ANNEXE N°13 : PLAN DE DELIMITATION		PLAN N°	4	
			ECHELLE (S)	1 / 250	
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, IMMOBILIER ET TERRITORIAL	CZERNIATYNSKI N.		DESSEIN PAR	VAN VEERDEGEM Eric Géomètre-Expert	
DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT, URBANISME ET MOBILITE	COQUIEREAU N.		GESTIONNAIRE DE PROJET	GRANVILLE D.	
			SURFACE	m <sup>2</sup>	
			REF. PLAN		